

Objet : Indicateurs par génération au régime général – Séance Cor de janvier 2023 sur l'effet noria sur les montants de pension

Référence : 2022-033

Date : 04/07/2022

Direction statistiques, prospective et recherche

Sous-Direction : Prospective

Auteur : Alessandra Di Porto

Mots clés : retraite, Cor.

Résumé :

A la demande du Cor pour une séance portant sur l'effet noria, la Cnav réalise deux études sur l'évolution des montants de pension, l'une par année et l'autre par génération. Cette note présente l'évolution des montants de pension de droit direct servis selon la génération, pour les assurés nés entre 1940 et 1952.

Les indicateurs proviennent de la table de projection au 1/20ème du modèle Prisme de la Cnav. Ils sont fournis sur le champ du régime général hors travailleurs indépendants (et hors autres régimes de base ou régimes complémentaires).

Le nombre de retraités augmente au fil des générations, et ce notamment avec les générations du baby-boom (+30% de retraités issus de la génération 1946 par rapport à la précédente).

La pension moyenne augmente pour les femmes comme pour les hommes, mais la hausse est plus dynamique pour les premières (+41% pour les femmes, contre +30% pour les hommes), ce qui fait que l'écart entre sexes se resserre. La pension des femmes reste cependant inférieure de 19% à celle des hommes pour la génération 1952. A l'instar de la pension moyenne, le Sam à la liquidation augmente aussi au fil des générations, pour les hommes comme pour les femmes.

L'âge moyen au départ en retraite diminue jusqu'à la génération 1950, puis augmente fortement pour les générations 1951 et 1952 parallèlement à la hausse de l'âge légal.

Les durées validées par les assurés au régime général augmentent, ce qui fait que le coefficient de proratisation des pensions est en moyenne de plus en plus élevé, mais la part de retraités qui subissent une décote augmente pour les dernières générations prises en compte, notamment parmi les femmes. La part des surcoteurs progresse également depuis la mise en œuvre du dispositif en 2004.

Le Conseil d'orientation des retraites (Cor) prépare une séance pour janvier 2023, portant sur l'effet noria sur les montants de pension.

A sa demande, la Cnav réalise une étude de l'évolution des montants de pension par année et par génération.

L'objet de cette note consiste à analyser l'évolution des montants de pension servis au fil des générations.

L'analyse par année de départ à la retraite fait l'objet d'une autre note (Note 2022-034).

L'approche par génération permet en effet de neutraliser l'incidence de la taille des différentes cohortes arrivant à l'âge de la retraite. Elle permet également de mieux apprécier les effets des réformes des retraites, lesquelles sont le plus souvent appliquées par génération de l'assuré.

Les effets propres à chaque déterminant de la pension moyenne (décote, surcote, Sam...) sont analysés à partir d'indicateurs par génération et sexe, pour les générations nées entre 1940 et 1952¹.

Les indicateurs présentés proviennent de la table de projection au 1/20ème du modèle Prisme de la Cnav qui se base sur les données de gestion de la CNAV et notamment le Système national statistiques prestataires (SNSP). Tous les montants sont exprimés en euros courants.

Les indicateurs calculés reprennent les définitions retenues par le COR, à des fins notamment de comparaison avec les données des Enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite (EACR).

Les indicateurs sont fournis sur le champ du régime général hors outils de gestion des travailleurs indépendants (et hors autres régimes de base ou régimes complémentaires). Le champ concerne les droits directs (pensions brutes y compris minimum contributif et majorations) sauf l'ASPA et n'intègre pas les assurés qui décèdent l'année de leur départ en retraite, ainsi que les assurés liquidant au-delà de 68 ans².

Les résultats détaillés sont présentés dans l'annexe.

Effectifs de retraités ayant fait valoir leurs droits au régime général par génération

Pour les générations nées entre 1940 et 1945, les effectifs d'assurés ayant fait valoir leurs droits au régime général³ sont légèrement croissants : de 498 000 retraités pour la génération 1940 à 566 000 pour la génération 1945.

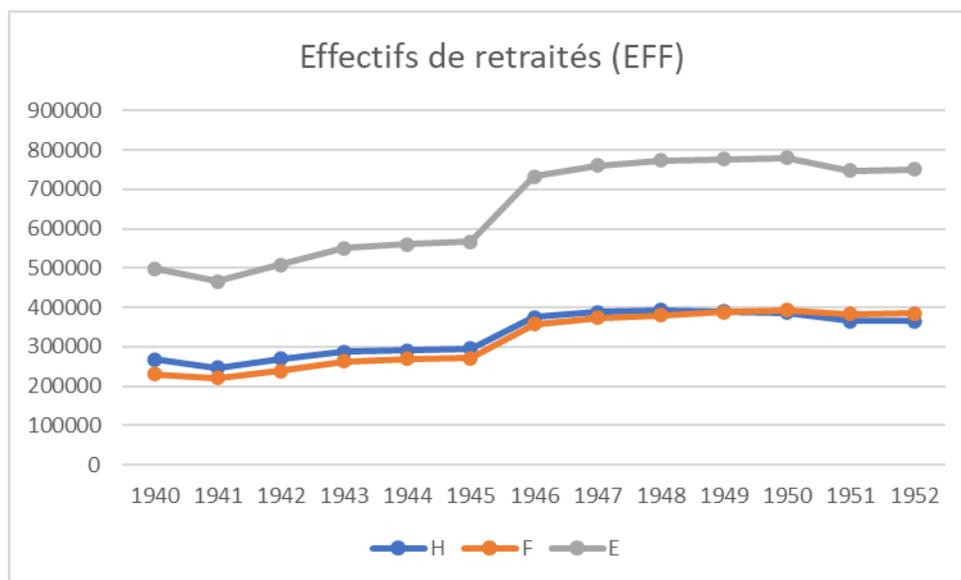
Les effectifs augmentent fortement à partir de la génération 1946, première génération du baby-boom : pour la génération 1946, on compte près de 732 000 retraités, soit une augmentation de près de 30%, par rapport au nombre de retraités issus de la génération 1945.

A partir de la génération 1947, les effectifs de retraités demeurent à un niveau élevé, entre 750 000 et 800 000 assurés.

¹ Ces générations ne sont pas concernées par la liquidation unique des régimes alignés, qui débute avec la génération 1953.

² L'exclusion des personnes décédées avant le 31 décembre de l'année de leur départ à la retraite a pour objectif d'être cohérent avec les données fournies par les régimes dans le cadre des EACR (enquêtes portant sur les retraités vivants au 31.12). La borne d'âge à 68 ans est demandée par le COR à des fins de comparaison avec les données tirées des EACR. Les noms des variables dans les graphiques sont ceux fournis par le COR.

³ Sous forme de pension ou de versement forfaitaire unique (VFU).



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Nombre d'assurés de la génération qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite et qui ont liquidé jusqu'à l'âge de 68 ans (qu'ils soient ou non encore vivants à cet âge). Ces effectifs intègrent ceux des retraités percevant un Versement forfaitaire unique (VFU).

Pension moyenne à la liquidation (en euros de l'année de liquidation)

La pension moyenne à la liquidation est exprimée en euros courants de l'année de liquidation. Pour une génération, elle fait donc la moyenne de pensions se référant à différentes années (avec des coûts de la vie différents).

La pension moyenne à la liquidation des assurés salariés du Régime général est nettement plus élevée pour les hommes que pour les femmes, l'écart étant d'environ 30%.

La pension moyenne augmente au fil des générations, pour les femmes comme pour les hommes.

En montant équivalent annuel (pension mensuelle à la liquidation multipliée par 12), elle est de 6 600€ pour les hommes nés en 1940, contre 8 700€ pour ceux nés en 1952, soit une augmentation de près de 30%.

Pour les femmes, la pension moyenne évolue de façon encore plus dynamique, puisqu'elle passe de 5 000€ pour les femmes de la génération 1940, à 7 000€ pour celles de la génération 1952, soit une hausse de 41%.

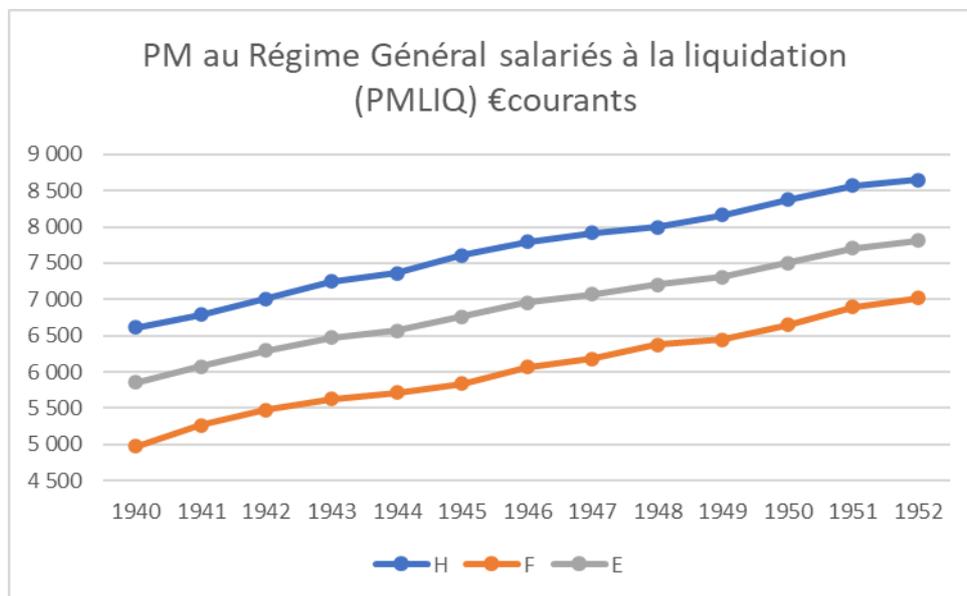
L'écart entre la pension à la liquidation des femmes et des hommes se resserre donc au fil des générations, mais il demeure important car la pension des femmes reste inférieure de 19% à celle des hommes pour la génération 1952.

La progression de la pension moyenne s'explique principalement par la revalorisation des pensions et des salaires portés au compte sur l'inflation.

En plus de cet effet prix, l'augmentation au cours des générations résulterait de carrières des assurés de plus en plus complètes, notamment pour les femmes.

Par ailleurs, les mesures issues des réformes de retraite impactent également l'évolution de la pension moyenne, avec des effets qui ne vont pas toujours dans le même sens : ainsi, si la hausse du nombre d'années prises en compte dans le Sam ou de la durée d'assurance requise ont comme conséquence une diminution des montants

de retraite, d'autres, comme la mise en œuvre de la surcote ou la baisse du taux de décote, ou encore le report de l'âge légal de départ, contribuent à son augmentation.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Montant de pension brut versé par le RG (y compris les avantages complémentaires et le minimum contributif) des assurés qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite et qui ont liquidé jusqu'à l'âge de 68 ans, qu'ils soient ou non vivants à la fin de l'année de leurs 68 ans. Montant de pension au mois de liquidation des pensions calculées en date d'effet. Les pensions moyennes incluent les VFU avec un montant de la rente considéré nul.

Pension moyenne à 68 ans par génération (euros constants de l'année des 68 ans de la génération)

La pension moyenne de ces mêmes retraités est également calculée à l'âge de 68 ans. Il s'agit donc soit de la pension que les assurés encore en vie l'année de leurs 68 ans perçoivent, soit de la pension que les assurés retraités et décédés avant l'âge de 68 ans auraient perçu à cet âge. Autrement dit, il s'agit de la moyenne des pensions perçues au moment du départ à la retraite, revalorisées chaque année jusqu'aux 68 ans (au mois de décembre de l'année), pour les survivants, comme pour les décédés. Cette approche permet de comparer des pensions liquidées lors d'années différentes en neutralisant l'effet des revalorisations entre ces années. Elle revient à exprimer les pensions à la liquidation en euros constants de l'année à laquelle la génération a atteint 68 ans.

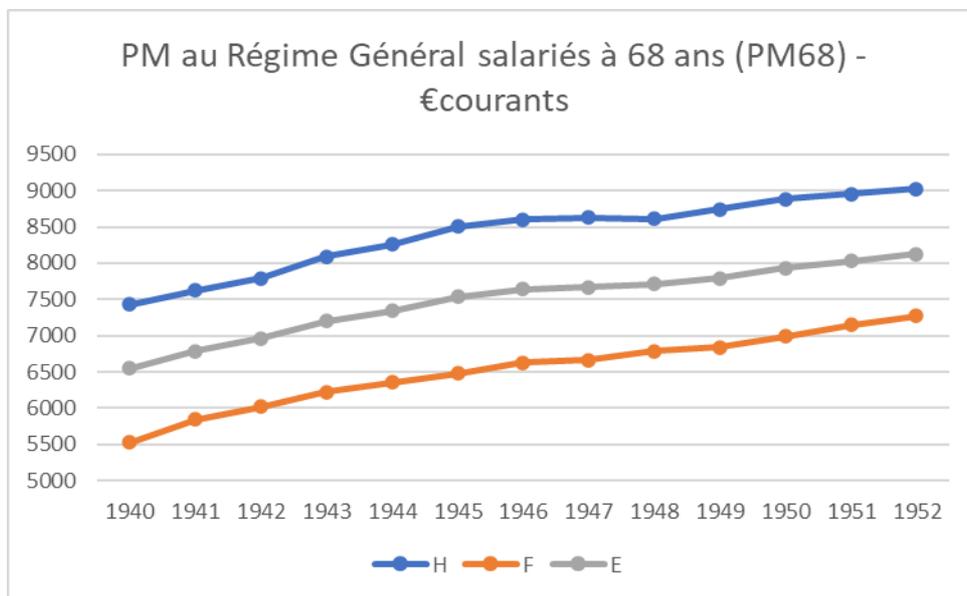
Cette pension moyenne est légèrement supérieure à celle calculée à la liquidation, compte tenu des revalorisations appliquées.

La plus faible progression de la pension moyenne à 68 ans au cours des générations relativement à la pension moyenne à la liquidation résulte notamment du ralentissement l'évolution de la revalorisation des pensions et des salaires portés au compte sur les 2 dernières décennies.

Ainsi un assuré né en 1940 liquidant à 60 ans a bénéficié d'une pension supérieure de 15,5% en euros courants à l'âge de 68 ans (en 2008) tandis qu'un assuré né en 1952 liquidant à 60 ans pile (en RACL) et ayant une pension supérieure à 2000€⁴ bénéficie d'une pension supérieure de 3,4% à l'âge de 68 ans (en 2020) relativement à sa

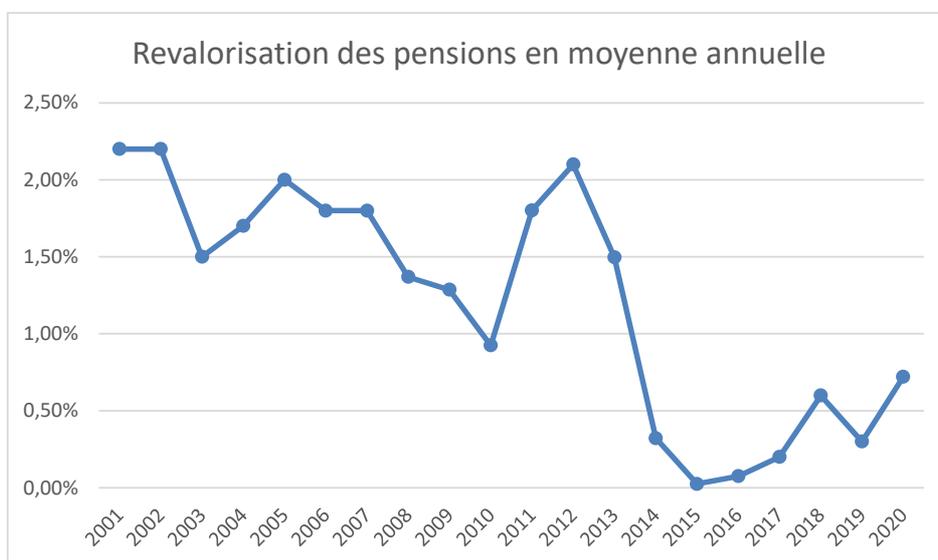
⁴ Donc une revalorisation de 0,3% de sa pension pour l'année 2020.

pension à la liquidation. Les écarts ci-dessus ne corrigent pas du fait que l'inflation sur 8 ans (entre les 60 et 68 ans des assurés) était différente entre ces deux générations.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Montant de pension brut (y compris les avantages complémentaires et le minimum contributif) des assurés partis en retraités jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite. Les pensions moyennes incluent les VFU avec un montant de la rente considéré nul.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

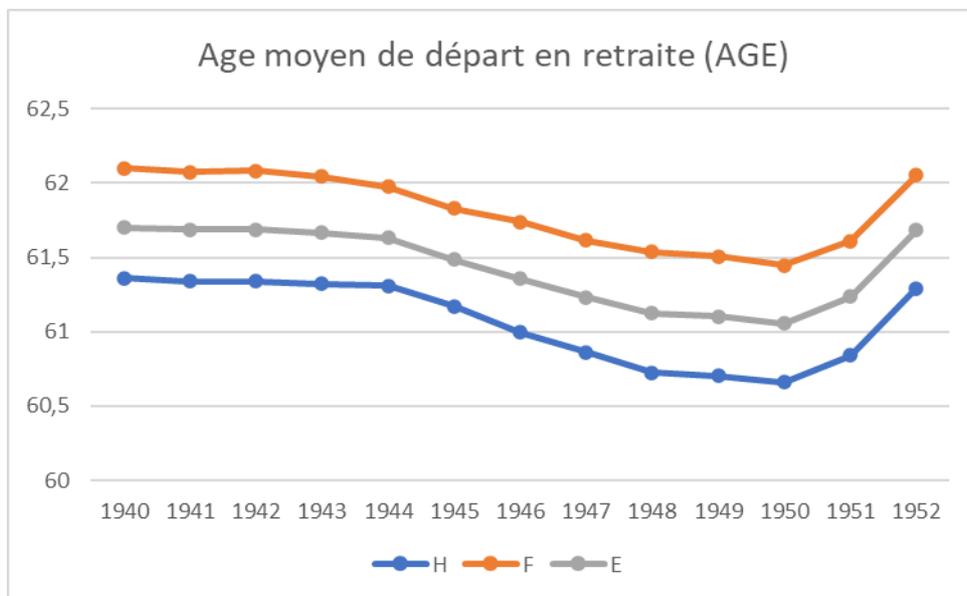
Note de lecture : La revalorisation pour 2020 correspond à l'effet en moyenne annuelle de la revalorisation différenciée selon le niveau de pensions tous régimes DP+DD (0,3% si la pension mensuelle brute est supérieure à 2000€, 1% sinon).

Âge moyen de départ à la retraite

L'âge moyen de départ en retraite a légèrement diminué jusqu'à la génération 1944, puis il a connu une forte baisse entre les générations 1945 et 1950 en lien avec la mise en place du dispositif de retraite anticipée pour carrières longues en 2004, et enfin il augmente très fortement à partir de la génération 1951, compte tenu du relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits suite à la réforme de 2010. Les femmes et les hommes de la génération 1952 retrouvent donc des âges de départ en retraite très proches de ceux de la génération 1940.

L'âge moyen de départ en retraite est plus élevé pour les femmes, par rapport aux hommes, puisque les femmes nées entre 1940 et 1952 partent relativement plus souvent à l'âge d'annulation de la décote, et elles bénéficient moins souvent du dispositif pour carrière longue.

Pour les hommes, l'âge moyen est de 61,4 ans pour la génération 1940, puis diminue pour atteindre 60,7 ans pour les assurés nés en 1950 avant de remonter pour atteindre 61,3 ans pour la dernière génération prise en compte (génération 1952). Pour les femmes, l'âge moyen est de 62,1 ans pour la génération 1940, 61,4 pour la génération 1950, et 62,1 ans pour la génération 1952.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Age moyen à la liquidation des assurés partis en retraités jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

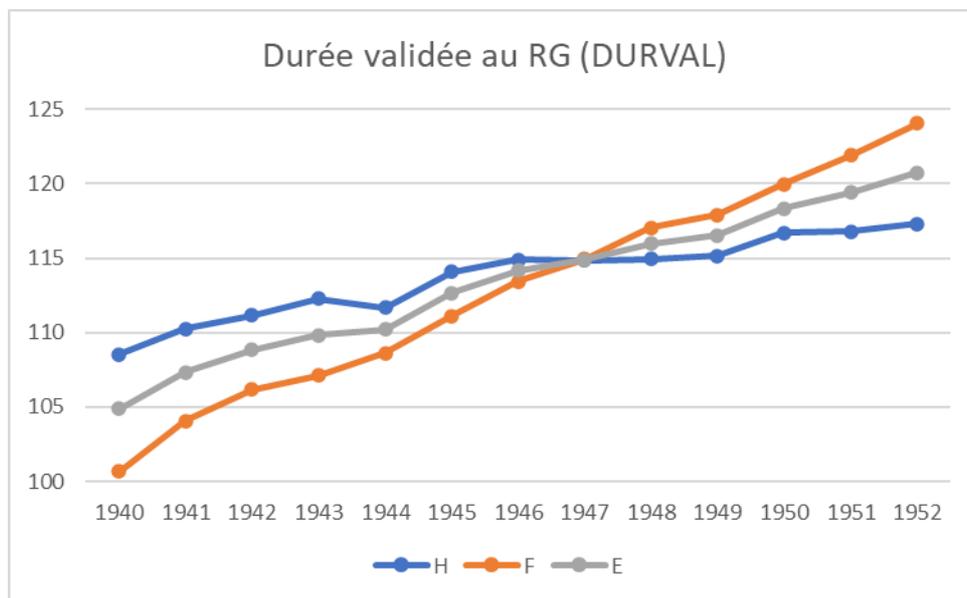
Durée validée au régime général

La durée validée au Régime général⁵ augmente au fil des générations, quel que soit le genre.

Cette évolution est néanmoins beaucoup plus dynamique pour les femmes que pour les hommes : la durée moyenne d'assurance des femmes, qui était inférieure à celle des hommes jusqu'à la génération 1946, dépasse alors cette dernière à partir de la génération 1948.

⁵ La durée prise en compte ici dans le calcul de la moyenne correspond à l'ensemble des trimestres validés : elle n'est pas limitée à la durée d'assurance requise pour le taux plein pour la génération.

Pour les assurés nés en 1952, la durée moyenne au Régime général est de 117 trimestres pour les hommes et de 124 trimestres pour les femmes.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

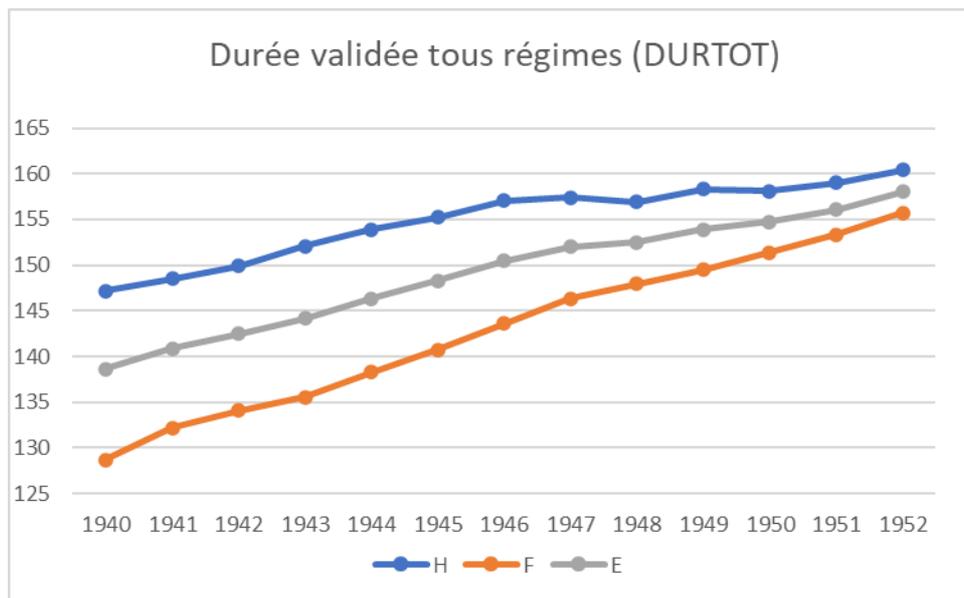
Note de lecture : Durée moyenne validée au Régime général par les assurés partis en retraités jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

Durée validée tous régimes

Contrairement à la durée validée au sein du Régime général⁶, la durée validée totale⁷ des hommes est au contraire toujours supérieure à celle des femmes. Cette durée est légèrement croissante pour les hommes (de 147 à 160 trimestres entre les générations 1940 et 1952), et son évolution est beaucoup plus dynamique pour les femmes, puisqu'elle passe de 129 à 156 trimestres au cours des 13 générations prises en compte. L'écart de durée totale entre hommes et femmes, qui était de 18 trimestres pour la génération 1940, se resserre donc et n'est plus que de cinq trimestres pour la génération 1952.

⁶ Utilisée notamment au dénominateur du coefficient de proratisation.

⁷ Prise en compte dans le calcul du taux de liquidation ou de la surcote.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

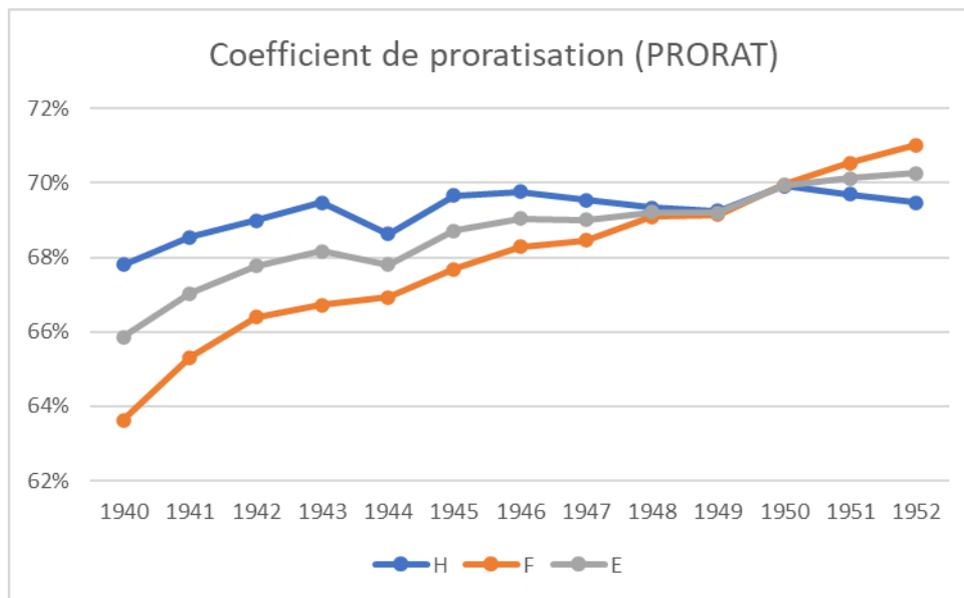
Note de lecture : Durée moyenne tous régimes validée par les assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

Coefficient de proratisation

Le coefficient de proratisation rapporte la durée validée au régime général à la durée d'assurance requise pour le taux plein pour la génération. Compte tenu de l'augmentation de la durée d'assurance requise au fil des générations au dénominateur du coefficient de proratisation, le coefficient de proratisation est à peu près stable pour les hommes des générations prises en compte et ce malgré la progression de la durée validée au sein du régime : il passe de 68% pour la génération 1940 à 69% pour la génération 1952.

Pour les femmes, le coefficient augmente régulièrement au fil des générations, et il passe de 64% à 71% entre la génération 1940 et celle de 1952, l'augmentation de la durée validée au sein du régime compense la hausse de la durée requise.

A partir de la génération 1951, le coefficient de proratisation des femmes est plus élevé que celui des hommes, alors qu'il était plus faible pour les générations nées avant 1950.



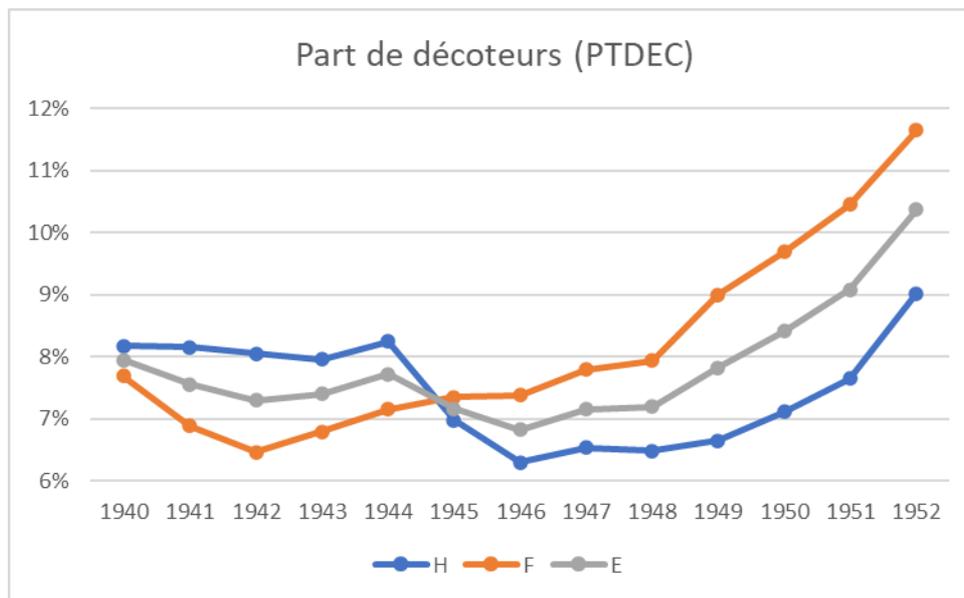
Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Coefficient de proratisation moyen des assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite-.

Décote

Le pourcentage de décoteurs, qui était à peu près stable jusqu'à la génération 1948 (entre 6% et 8% de décoteurs, quel que soit le sexe), augmente fortement à partir de la génération 1949, notamment pour les femmes⁸. Pour la génération 1952, on compte 9% d'hommes qui subissent une décote, contre 12% des femmes, et ce malgré la hausse de la durée validée tous régimes.

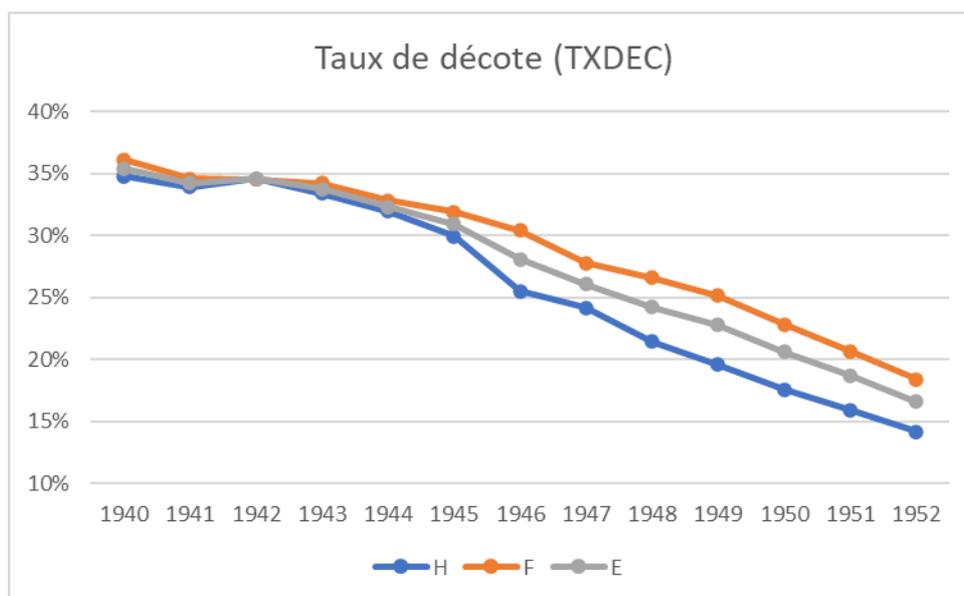
⁸ Pour une analyse de l'évolution des décoteurs entre les générations 1944 et 1950, voir Ramos-Gorand M., « [Les décoteurs, principales caractéristiques](#) », note Cnav-DSRP n°2019-12 pour la séance plénière du Conseil d'Orientation des Retraites du 21 mars 2019.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Pourcentage de décoteurs parmi les assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

Les retraités subissent de plus en plus souvent une décote lors du calcul de leur pension, mais leur taux de décote est décroissant au fil des générations : ce taux était de 35% pour la génération 1940, tandis qu'il est de 17% (14% pour les hommes et 18% pour les femmes) pour la génération 1952. Ceci s'explique principalement par l'évolution du taux de décote qui passe progressivement de 2,5% par trimestre de décote pour les générations nées avant 1944 à 1,25% de décote par trimestre à partir de la génération 1952.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

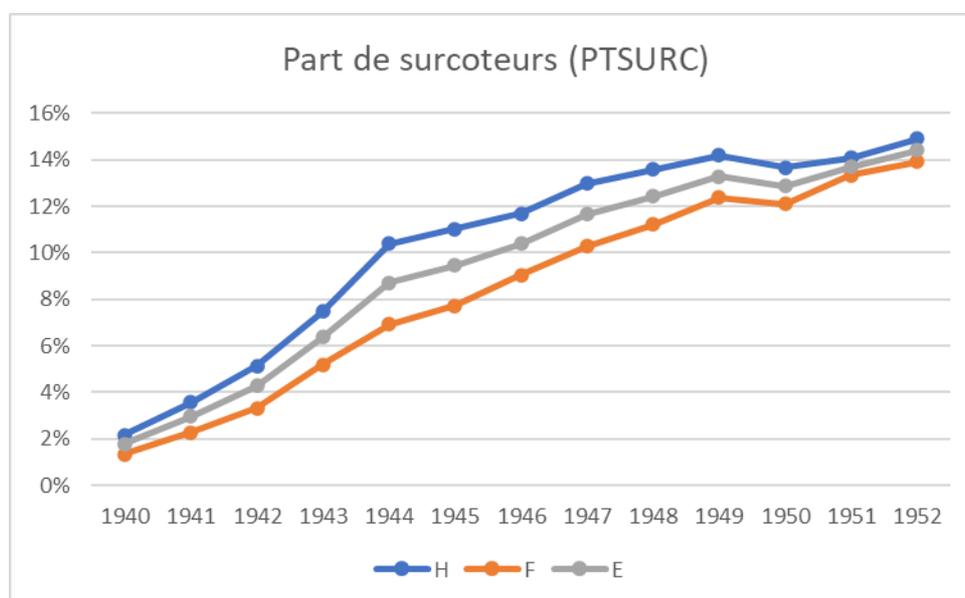
Note de lecture : Taux de décote parmi les assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans avec une décote qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

Surcote

Le pourcentage de retraités qui bénéficient d'une surcote augmente au fil des générations, en lien avec la montée en charge de ce dispositif instauré par la réforme des retraites de 2003, dont la mise en place a démarré en 2004. Entre la génération 1940 et celle née en 1952, le pourcentage passe ainsi de moins de 2% à plus de 14%.

Compte tenu de l'augmentation de la durée d'assurance requise pour les générations de l'étude (de 160 trimestres, jusqu'à la génération 1948, à 164 trimestres pour la génération 1952) et de la hausse de l'âge légal (60 ans avant juillet 1951 à 60 ans et 9 mois pour la génération 1952), le pourcentage de surcoteurs évolue de manière très dynamique jusqu'à la génération 1949, et ralentit ensuite légèrement pour les générations suivantes.

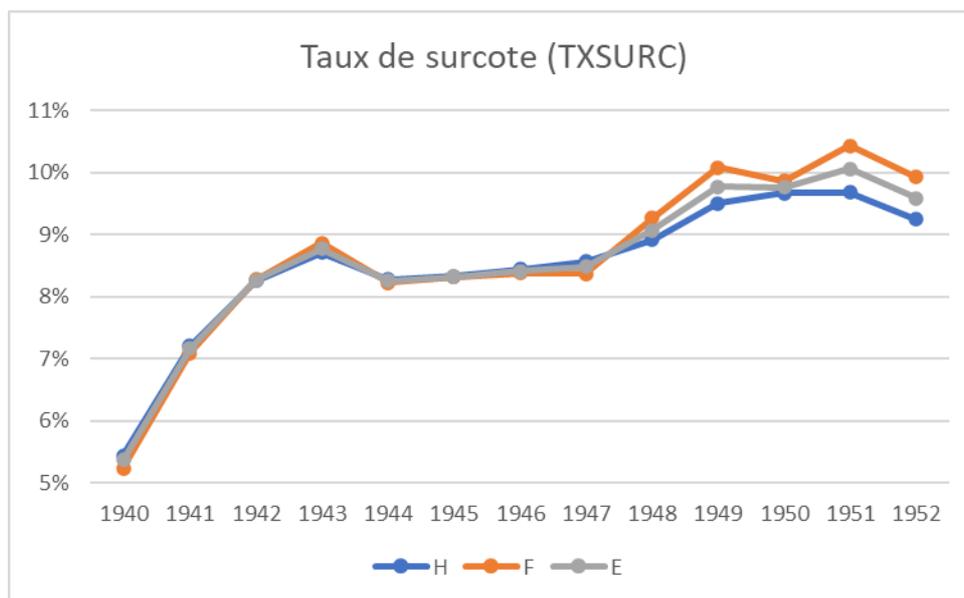
Le pourcentage de surcoteurs est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, quelle que soit la génération.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Pourcentage de surcoteurs parmi les assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

De même, le taux de surcote appliqué au montant de pension servi augmente fortement pour les premières générations prises en compte, puisqu'il passe de 5% pour les nés en 1940 à près du double pour la génération 1943. Cette augmentation résulterait principalement du début d'entrée en vigueur de la surcote (trimestres cotisés à partir de 2004). A partir de la génération 1944, le taux de surcote reste compris entre 8% et 10% puis diminue légèrement pour les nés en 1952, en raison probablement de l'allongement de la durée d'assurance requise et du report de l'âge légal d'ouverture des droits. La progression du taux de surcote entre les générations 1947 et 1949 pourrait également s'expliquer par la hausse du taux de surcote attribuée à un trimestre à partir de 2009 (1,25% par trimestre de surcote contre 0,75% à 1,25% par trimestre de surcote entre 2004 et 2008 selon l'âge de l'assuré ou le nombre de trimestres de surcote).



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Taux de surcote parmi les assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans avec une surcote et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite.

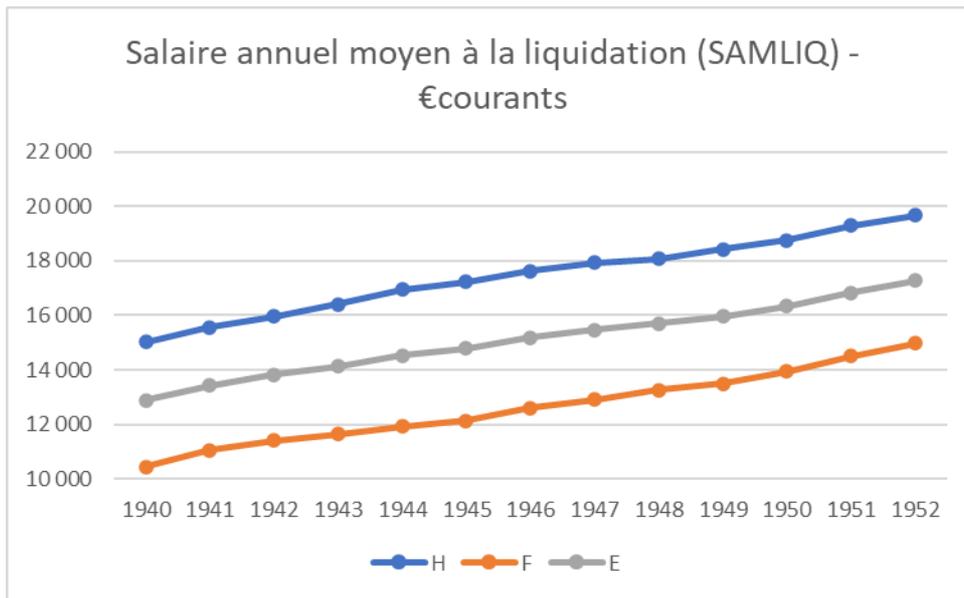
Salaire annuel moyen

Le salaire annuel moyen (Sam) est un des éléments de calcul de la pension au régime général. Il est égal à la somme des salaires annuels revalorisés des meilleures années, divisée par le nombre d'années correspondant. Le nombre d'années entrant dans le calcul du Sam a progressivement augmenté d'un an par génération. Il était de 17 ans pour la génération 1940 et 25 ans à partir de la génération 1948.

A l'instar de la pension moyenne, le salaire annuel moyen à la liquidation augmente régulièrement au fil des générations, pour les hommes comme pour les femmes.

Pour les hommes, il passe de 15 000€ (euros courants) pour la génération 1940, à 20 000€ pour la génération 1952, soit une augmentation de 31%.

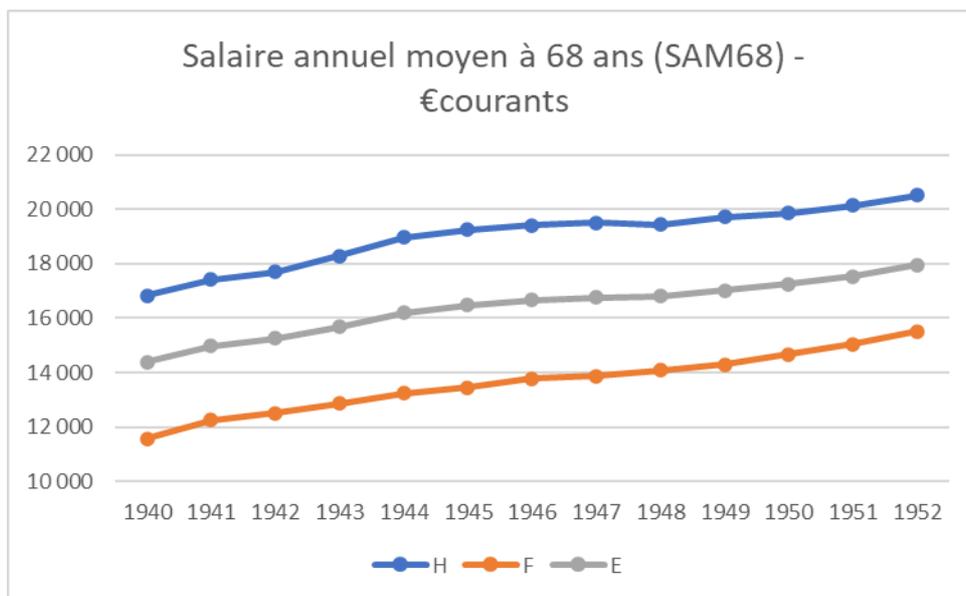
Pour les femmes, le Sam est en moyenne beaucoup plus faible que pour les hommes, mais son évolution est plus dynamique. Leur Sam passe de 10 400€ pour la génération 1940, à 15 000€ pour la génération 1952, soit une augmentation de 44%. L'écart entre genres se resserre progressivement sur les treize générations prises en compte, mais reste néanmoins élevé : le Sam des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes de la génération 1952, contre 31% pour la génération 1940.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Salaire annuel moyen (Sam) à la liquidation des assurés partis en retraite jusqu’à l’âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l’année du départ en retraite.

Le salaire annuel moyen (Sam) à l’âge de 68 ans est légèrement plus élevé que celui calculé à la liquidation, compte tenu des revalorisations appliquées pour reconstituer des montants en euros constants l’année des 68 ans de la génération. Son évolution est cependant moins dynamique que celle observée pour le Sam à la liquidation parallèlement au ralentissement de l’inflation et donc de la revalorisation des pensions sur les deux dernières décennies (cf. supra).

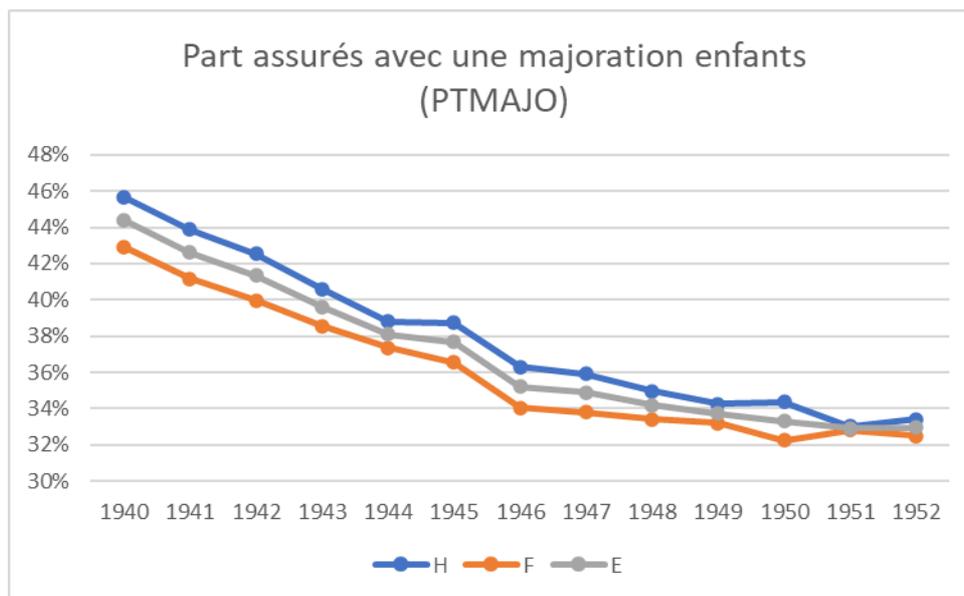


Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Salaire annuel moyen (Sam) à l’âge de 68 ans des assurés partis en retraite jusqu’à l’âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l’année du départ en retraite.

Majoration pour enfants de 10% (pour avoir eu ou élevé trois enfants ou plus)

Le pourcentage d'assurés qui bénéficient d'une majoration pour enfants diminue jusqu'à la génération 1951 et reste stable pour la génération 1952. Près de 44% des prestataires d'un droit direct nés en 1940 bénéficient de la majoration pour enfants contre près de 33% pour la génération 1952, avec peu de différences entre les femmes et les hommes. La baisse du nombre de nouveaux retraités bénéficiant d'une majoration pour enfant découle de la baisse progressive des naissances de rang trois.



Source : Cnav – Table initiale du Modèle Prisme (échantillon au 20^e)

Note de lecture : Pourcentage de bénéficiaires de majorations pour enfants des assurés partis en retraite jusqu'à l'âge de 68 ans et qui ne sont pas décédés l'année du départ en retraite .

Annexe – Tableau des résultats

		Effectifs de retraités (EFF)	Pension moyenne à la liquidation (PMUQ)	Pension moyenne à 68 ans (PM68)	Age moyen de départ en retraite (AGE)	Durée validée au RG (DURVAL)	Durée validée tous régimes (DURTOT)	Coefficient de proratisation (PRORAT)	Part de décoteurs (PTDEC)	Taux de décote (TXDEC)	Part de surcoteurs (PTSURC)	Taux de surcote (TXSURC)	Sam à la liquidation (SAMLIQ)	Sam à 68 ans (SAM68)	Part assurés avec une majoration enfants (PTMAJO)
Hommes	1940	267 681	6 615	7 433	61,4	109	147	67,8%	8,2%	34,8%	2,2%	5,4%	15 020	16 828	45,7%
	1941	246 593	6 792	7 628	61,3	110	149	68,5%	8,2%	33,9%	3,6%	7,2%	15 553	17 419	43,9%
	1942	209 912	7 013	7 792	61,3	111	150	69,0%	8,1%	34,6%	5,1%	8,3%	15 972	17 704	42,5%
	1943	286 848	7 246	8 094	61,3	112	152	69,5%	8,0%	33,4%	7,5%	8,7%	16 414	18 296	40,6%
	1944	290 437	7 367	8 261	61,3	112	154	68,6%	8,2%	31,9%	10,4%	8,3%	16 942	18 964	38,8%
	1945	295 986	7 605	8 510	61,2	114	155	69,7%	7,0%	29,9%	11,0%	8,3%	17 236	19 257	38,7%
	1946	375 332	7 798	8 606	61,0	115	157	69,8%	6,3%	25,5%	11,7%	8,4%	17 631	19 425	36,3%
	1947	388 175	7 918	8 627	60,9	115	157	69,5%	6,5%	24,2%	13,0%	8,6%	17 932	19 505	35,9%
	1948	393 257	7 998	8 614	60,7	115	157	69,3%	6,5%	21,5%	13,6%	8,9%	18 083	19 441	35,0%
	1949	389 300	8 162	8 747	60,7	115	158	69,3%	6,6%	19,6%	14,2%	9,5%	18 430	19 724	34,3%
	1950	387 011	8 379	8 885	60,7	117	158	69,9%	7,1%	17,6%	13,7%	9,7%	18 761	19 872	34,4%
	1951	365 147	8 566	8 956	60,8	117	159	69,7%	7,6%	15,9%	14,1%	9,7%	19 298	20 158	33,0%
1952	365 690	8 650	9 023	61,3	117	160	69,5%	9,0%	14,1%	14,9%	9,2%	19 673	20 518	33,4%	
Femmes	1940	230 666	4 973	5 528	62,1	101	129	63,6%	7,7%	36,2%	1,3%	5,2%	10 429	11 574	42,9%
	1941	219 666	5 266	5 842	62,1	104	132	65,3%	6,9%	34,6%	2,3%	7,1%	11 055	12 250	41,2%
	1942	238 911	5 476	6 019	62,1	106	134	66,4%	6,5%	34,5%	3,3%	8,3%	11 396	12 508	40,0%
	1943	263 025	5 628	6 222	62,0	107	136	66,7%	6,8%	34,2%	5,2%	8,9%	11 639	12 853	38,6%
	1944	269 718	5 713	6 352	62,0	109	138	66,9%	7,1%	32,8%	6,9%	8,2%	11 918	13 239	37,4%
	1945	270 203	5 834	6 477	61,8	111	141	67,7%	7,4%	31,9%	7,7%	8,3%	12 122	13 445	36,5%
	1946	356 669	6 063	6 624	61,7	113	144	68,3%	7,4%	30,4%	9,1%	8,4%	12 613	13 768	34,0%
	1947	372 577	6 185	6 663	61,6	115	146	68,5%	7,8%	27,8%	10,3%	8,4%	12 897	13 883	33,8%
	1948	379 774	6 375	6 785	61,5	117	148	69,1%	7,9%	26,6%	11,2%	9,3%	13 255	14 094	33,4%
	1949	387 515	6 448	6 840	61,5	118	149	69,1%	9,0%	25,1%	12,4%	10,1%	13 488	14 300	33,2%
	1950	392 908	6 645	6 989	61,4	120	151	70,0%	9,7%	22,8%	12,1%	9,9%	13 947	14 662	32,3%
	1951	382 704	6 891	7 147	61,6	122	153	70,5%	10,5%	20,7%	13,3%	10,4%	14 504	15 037	32,8%
1952	384 353	7 016	7 273	62,1	124	156	71,0%	11,6%	18,4%	13,9%	9,9%	14 987	15 526	32,5%	
Ensemble	1940	498 347	5 855	6 551	61,7	105	139	65,9%	7,9%	35,4%	1,8%	5,4%	12 895	14 396	44,4%
	1941	466 260	6 073	6 787	61,7	107	141	67,0%	7,6%	34,2%	3,0%	7,2%	13 434	14 984	42,6%
	1942	508 823	6 292	6 960	61,7	109	142	67,8%	7,3%	34,6%	4,3%	8,3%	13 823	15 264	41,3%
	1943	549 874	6 472	7 198	61,7	110	144	68,2%	7,4%	33,8%	6,4%	8,8%	14 130	15 693	39,6%
	1944	560 156	6 570	7 342	61,6	110	146	67,8%	7,7%	32,3%	8,7%	8,3%	14 523	16 208	38,1%
	1945	566 189	6 760	7 540	61,5	113	148	68,7%	7,2%	30,9%	9,4%	8,3%	14 795	16 483	37,7%
	1946	732 001	6 953	7 640	61,4	114	150	69,0%	6,8%	28,1%	10,4%	8,4%	15 186	16 668	35,2%
	1947	760 752	7 069	7 665	61,2	115	152	69,0%	7,2%	26,1%	11,6%	8,5%	15 466	16 752	34,9%
	1948	773 032	7 201	7 715	61,1	116	152	69,2%	7,2%	24,2%	12,4%	9,1%	15 711	16 814	34,2%
	1949	776 815	7 307	7 796	61,1	117	154	69,2%	7,8%	22,8%	13,3%	9,8%	15 965	17 018	33,7%
	1950	779 919	7 506	7 930	61,1	118	155	69,9%	8,4%	20,6%	12,9%	9,8%	16 336	17 247	33,3%
	1951	747 851	7 709	8 030	61,2	119	156	70,1%	9,1%	18,7%	13,7%	10,1%	16 845	17 538	32,9%
1952	750 043	7 813	8 126	61,7	121	158	70,3%	10,4%	16,6%	14,4%	9,6%	17 271	17 960	32,9%	